



L'INCENDIE CHEZ VOUS

En France, **un incendie domestique survient toutes les 2 minutes**. Parmi les victimes d'incendies domestiques, une personne sur deux décède ou est hospitalisé dans un état grave.

70% des incendies meurtriers ont lieu la nuit, la fumée surprenant les habitants dans leur sommeil.

L'intoxication par les fumées, et non les flammes, est en effet la première cause du décès. Les fumées toxiques et les gaz chauds qui se dégagent peuvent tuer en quelques minutes.

Les enfants et les personnes âgées sont souvent les premières victimes. Ainsi, l'incendie domestique est la **2^{ème} cause de mortalité accidentelle chez les enfants de moins de 5 ans**.

Comment éviter un incendie chez soi ?

- Faites ramoner la cheminée et les conduits au moins 1 fois par an
- Ne fumez jamais au lit
- Ne branchez pas trop d'appareils sur la même prise de courant
- Méfiez-vous de l'huile sur le feu et des grille-pain
- N'utilisez jamais d'alcool ou d'essence pour raviver les braises d'un barbecue ou d'un feu de cheminée
- Eloignez les produits inflammables des sources de chaleur (convecteurs, ampoules électriques, plaques chauffantes...)
- Faites entretenir et contrôler régulièrement les installations de gaz et d'électricité
- Mettez allumettes et briquets hors de portée des enfants
- **Equipez votre domicile d'un extincteur**

Que faire en cas d'incendie ?

Gardez votre calme et, une fois en sécurité, appelez les pompiers au 18.

- Ne jetez pas d'eau sur de l'huile en feu
- Ne bravez pas la fumée, par exemple dans la cage d'escalier
- Ne prenez pas l'ascenseur
- Ne vous jetez pas par la fenêtre

Si vous êtes près de la sortie ou à un étage inférieur au feu, SORTEZ.

Si vous êtes à un étage supérieur à celui où il y a le feu, RESTEZ SUR PLACE et adoptez les mesures suivantes :

- Fermez les portes
- Si la fumée commence à passer sous la porte, arrosez la porte, colmatez-la avec des linges mouillés
- Attendez les secours en vous manifestant à une fenêtre
- Si la fumée envahit la pièce, rampez au sol sous les fumées et couvrez-vous le nez et la bouche avec un mouchoir humide

En cas de feu sur une personne, quels gestes peuvent la sauver ?

- Si le feu est sur vous, roulez-vous par terre
- Si vous voyez le feu sur une personne, roulez-la dans une couverture ou un manteau non synthétique ou couvrez-la
- N'essayez pas d'enlever les vêtements brûlés, ils collent à la peau
- Le plus tôt possible arrosez la victime avec de l'eau pour refroidir les éventuelles brûlures

Mesure simple de prévention : le DAAF (Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée)

➤ Qu'est-ce qu'un détecteur de fumée ?

Le détecteur de fumée est un appareil électronique qui analyse l'air au niveau du plafond. Dès qu'il perçoit de la fumée, il émet une alarme sonore.

La loi Morange et Meslot sur les détecteurs de fumée entrant bientôt en vigueur, les détecteurs de fumée seront prochainement obligatoires pour l'ensemble des foyers.

➤ Pourquoi un détecteur de fumée ?

Le détecteur de fumée joue un rôle vital en donnant l'alerte lorsqu'un feu est dans sa phase de développement. Il veille 24 heures sur 24. De ce fait, il est surtout efficace la nuit, lorsque la surveillance humaine est absente.

Leur présence n'empêche pas un feu de se déclarer, mais il permet aux occupants d'être prévenus, de quitter les lieux voire de pouvoir éteindre un début d'incendie.

➤ Quel détecteur choisir ?

Les détecteurs de fumée doivent être certifiés aux normes **NF 292 et EN 14604**. Vous les trouverez dans tous magasins de bricolage.

➤ Où installer le détecteur de fumée dans la pièce ?

Il est recommandé d'installer au moins un détecteur à chaque étage de la maison, y compris au sous-sol. La plupart des incendies meurtriers ayant lieu la nuit, placez au moins un détecteur avertisseur de fumée près de votre chambre afin que vous puissiez l'entendre.

La fumée s'élevant dans les airs, il est naturellement recommandé de fixer les détecteurs de fumée au plafond. Certains endroits sont à éviter : salles de bain, à proximité des appareils de chauffage, près des fenêtres et des ventilateurs de plafond.

Le Chef du CPI
Major André GUGELMANN